

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS146

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 45 TER A

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« dédiés »

le mot :

« destinés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.